

Compte rendu du comité syndical du 25 août 2021, 18h à l'école de Dompnac

Étaient présents :

Barbara De Schepper, Lucy Renault, Michel Talagrand, Lorraine Chenot, Greta Godaert, Jean Tirelli, (procuration pour Carole Lastella), Rebecca Dumont (professeure des écoles), Agnès Cellot (ATSEM), Aurélia Wendner, Réjane Feltrin, *parent d'élève et représentante de l'APE.*

Ordre du jour :

Rentrée scolaire 2021-2022, (cantine, ménage) - Transport scolaire
Protocole sanitaire
Adhésion au Comité National d'Action Sociale (CNAS).
Travaux cour de l'école
Embauche salarié Ménage et délibération
Questions Diverses

Rentrée scolaire

Accueil de la nouvelle professeure des écoles : Rebecca Dumont en poste pour l'année 2021-2022 en remplacement de la professeure titulaire en formation durant l'année qui vient.

Les effectifs provisoires pour la rentrée scolaire 2021 se montent à 24 élèves. Comme le Conseil Régional n'a pas encore officiellement statué sur la prise en charge ou non du transport scolaire de deux élèves de Bolze, il est possible que l'effectif soit réduit à 22 élèves plus ou moins 1 élève entrant en 2022.

Cette année, nous aurons à l'école entre 22 et 25 élèves, dont 6 « maternelle »

Suite au courrier de la cantinière faisant état de sa difficulté à assumer la surveillance du repas avec 24 élèves, l'ATSEM s'est proposée d'aider aux repas pour un temps limité.

Une rencontre en présentielle et demandé par le SIVOS avec Mme BARBIER avant la rentrée.

Les membres du Sivos ainsi que la nouvelle professeure des écoles réfléchissent à la possibilité d'accueillir une personne en service civique en soutien à l'équipe éducative et cantine, voire pour d'autres tâches. Étude du projet en cours avec comme objectif une « embauche » en octobre.

Protocole sanitaire.

Compte tenu du fait que nous sommes en zone 1, le masque n'est pas obligatoire pour les enfants. Le port du masque ne concerne que les zones 2.

Comité National d'Action sociale (CNAS)

[Les personnels des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ont droit à une action sociale de qualité.](#) En proposant une offre unique et complète de prestations, le Comité National d'Action Sociale donne aux responsables des structures territoriales la possibilité d'améliorer les conditions matérielles et morales de leurs personnels.

Proposer une large gamme de prestations conçues pour tous les moments de la vie du bénéficiaire, selon une exigence constante de solidarité et d'équité. Dans un contexte social et économique difficile, cette offre constitue un

réel socle social pour les collectivités, dans un environnement territorial en mutation.

Quotidien :

- vie de famille : mariage, Pacs, prêt Jeune ménage, prêt Prothèses et lunetterie, etc.
- travail : médailles, départ à la retraite, etc.
- services à la personne : Ticket CESU
- transports : permis de conduire, remises sur l'achat de voitures
- logement : prêts Accession et Amélioration de l'habitat, aide sociale au logement
- achats : réductions dans de nombreuses enseignes

Enfants : naissance, garde, Noël, rentrée scolaire, accueil de loisirs, vacances, prêt Études supérieures, etc.

Vacances : séjours vacances, plan épargne Chèques-Vacances, prêts, remises et offres exclusives auprès de + de 50 partenaires vacances...

Culture & loisirs : billetterie, offres locales culture, sport, loisirs et bien-être, abonnements magazines, Chèques Lire/Culture, Chèques-Vacances...

Solidarité :

- pour un coup de pouce : prêts Dépannage et Social, précarité énergétique, écoute sociale, information juridique
- en cas de coups durs : handicap, décès, catastrophe naturelle, secours exceptionnel...
- pour des difficultés financières : restructuration de crédits...

Proposition de la présidente de faire adhérer le SIVOS au Comité National d'Action Sociale pour les salariés qui le désireraient. La charge pour le SIVOS 212€/an et par adhérent.
Adopté à l'unanimité des présents.

Travaux de la cour

À présent que la cour a été aplanie, offrant ainsi plus d'espace plat pour diverses activités, le conseil propose d'égayer cette cour, de la rendre plus attrayant. Il est proposé aux enfants avec l'aval de la professeure des écoles d'embellir la cour.

Embauche d'un salarié préposé au ménage

Après de long mois de recherche, Mathias Deschanel, résidant au chef-lieu de Dompnac est embauché en tant qu'agent technique pour 5h par semaine (2 x 2h30). Contrat à durée déterminée de 6 mois, Catégorie 1 échelon 1.

La Délibération annule et remplace la délibération du conseil syndical du 25 09 2020 est votée à l'unanimité. Elle concerne l'augmentation du temps pour le poste du ménage qui passe de 4h à 5h hebdomadaire (2 x 2h30).

Questions diverses

La présidente fait part de ses difficultés à recevoir des réponses aux messages qu'elle envoie et au manque de réactivité des membres du SIVOS. La charge de travail est conséquente pour elle.